

ASSOCIATION "FONDATION JULIE"

23 route de Barembach, 67130 SCHIRMECK

inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de SCHIRMECK

site internet : www.ass-fondation-julie.org

courriel : fondation-julie@tiscali.fr

Schirmeck, le 7 janvier 2010

Assemblée générale novembre 2009

Messieurs les élus,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue et tiens à vous remercier pour votre présence ce soir.
Merci à M Bierry pour la mise à disposition gratuite de cette salle de réunion, ainsi qu'à Jean Lou pour la salle à Russ qui sert aux réunions du comité.

Je voudrais remercier les différentes municipalités pour leurs subventions, ainsi que les particuliers et les associations qui par leurs dons ont permis de gérer notre association.
Enfin un grand merci aux personnes qui distribuent bénévolement le courrier de l'association, grâce à ces personnes plus de enveloppes sont distribuées.

Hélas, il ne se passe pas un an depuis la création de notre association pour reparler d'un nouveau cas de violeur récidiviste.

Le meurtre de Marie-Christine Haudeau n'est pas sans rappeler celui de Nelly Cremel, assassinée en 2005

A l'époque, le Ministre de l'Intérieur s'appelait Nicolas Sarkozy et c'était offusqué qu'un tel individu ait été remis en liberté !

Les premiers textes de notre nouveau gouvernement ont voulu »empêcher » la récidive et nous avons vu apparaître « dans le texte » pour faire court la notion d'évaluation de la dangerosité et de la rétention de sureté.

Cette semaine nos élus à l'Assemblée Nationale débâtaient sur un projet de loi visant à «amoindrent » la récidive

Mme Alliot Marie a ressorti des cartons un projet de loi qu'avait laissé Mme Dati, ce projet est prêt depuis la censure partielle de la « rétention de sureté » cette dernière ne pouvant s'appliquer que dans 15 ans.

Dans ce projet on nous parle, en outre, de surveillance accrue alors que notre société n'en a pas les moyens, par exemple la semaine dernière aux infos un multirécidiviste expliquait qu'il avait vu son juge d'application des peines 2 mois après sa sortie !

Autre moyen de surveillance proposé par des élus: le maire pourrait être informé de la présence dans sa commune de condamnés pour faits graves, que va faire le maire : il

pourra t il juste éviter que l'individu fasse du bénévolat dans une école ou dans une association, et si un jour, cet individu récidive qui va être responsable ? le maire puisqu'il savait et kil n'a rien empêché

Autre point médiatique de ce projet : la castration chimique

Le projet prévoit une nouvelle peine de prison si le condamné à sa sortie refuse cette castration.

Croyez-vous sérieusement que la majorité va refuser ?

Ensuite le médecin traitant devra informer les juges si il y a arrêt du traitement, nous savons tous que ces individus sont des manipulateurs, il leur sera donc facile de faire croire à leur médecin kil continuent leur traitement et si il y a récidive on pourra incriminer le médecin.

Je vous fais remarquer que nous avons déjà 2 boucs émissaires : le maire et le médecin. Sur la castration elle-même, des expériences chez nos voisins belges nous montrent que la castration chimique n'a d'utilité que chez des individus qui ont des pulsions et que cela ne sert à rien dans la plupart des cas ou l'on parle souvent de pervers.

En France on veut l'appliquer à tous, vous savez ce qui me fait le plus peur dans cette solution ?

C'est que l'agresseur incapable d'arriver à ces fins en l'occurrence le viol, torture et tue sa victime faute d'en tirer une satisfaction plus habituelle pour lui.

Je voudrai finir sur ce projet par des chiffres trompeurs

Certains affirment qu'il y a en France 2 à 3 % de récidivistes condamnés pour faits graves, ces chiffres sont faux car ils ne tiennent pas compte :

- 1 des récidivistes dont les auteurs ont été condamnés avant 1984, avant cette date en France le viol n'était pas un crime
- 2 la plupart des viols sont jugés en correctionnelle plutôt qu'aux assises
- 3 les violences sexuelles autres que les viols ne sont pas comptées non plus

On peut avoir une idée précise du véritable taux de récidive en examinant les rares études internationales qui incluent les 3 points précités, il serait aujourd'hui de 24 % de récidive.

Pour notre Comité, c'est très simple pour éviter la récidive de condamnés pour faits grave, il ne faut pas qu'ils soient libères donc il faut :

1erement appliquer les peines prononcées aux procès, sans remises de peine c'est d'ailleurs une proposition de Frederic Lefebvre UMP.

2emement il faudrait réfléchir sérieusement au cumul des peines car il n'est pas normal qu'en France trois crimes ne comptent que pour un.

Ces 2 solutions éviterait réellement la récidive, reconnaîtraient les jugements populaire et surtout reconnaîtraient les victimes, contrairement aux projets actuelles qui encore une fois ne sera pas appliqué par manque de moyens.

C'est surtout sur ces deux points qu'aujourd'hui nous allons rester force de proposition et d'exigence.

Comme sur les 2 autres points inscrits dans nos textes :

- prescription de l'Action publique en matière criminelle
- la garde à vue dans le cadre d'affaires criminelles grave

Il faudrait en France que l'on en finisse de comptabiliser les victimes et que nos politiques arrêtent de s'élever à chaque fois contre les crimes de récidivistes tout en attendant la prochaine.

Je passe maintenant la parole à Agnès pour le rapport d'activité.(bilan financier)

Cette année nous n'avons pas d'élection du comité qui a été élu pour 3 ans l'année dernière, pour le bureau il doit être revu par le comité tout les ans , le seul changement au bureau et l'échange de fonction entre le trésorier et le trésorier adjoint donc Pascal devient trésorier et Bruno trésorier adjoint

Je termine notre rencontre en vous remerciant encore de votre présence et en vous invitant au pot de l'amitié